

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FRUCTI ACTIONS ENVIRONNEMENT

Code ISIN : FR0010521575

Société de Gestion : Mirova (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître.
- Le Fonds est nourricier de l'action M/D du compartiment maître MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND de la SICAV de droit Luxembourgeois MIROVA FUNDS. L'objectif de gestion de FRUCTI ACTIONS ENVIRONNEMENT est identique à celui de son fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif d'investissement du compartiment maître est de surperformer les marchés européens sur la période d'investissement recommandée minimum de 5 ans au travers de placements dans des sociétés délivrant principalement des solutions visant à résoudre les problèmes environnementaux.  
Conformément à sa politique d'investissement, le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice spécifique, mais sa performance peut être comparée à celle de l'indice MSCI Europe dividendes net réinvestis en euro à titre indicatif.
- La politique d'investissement du compartiment maître consiste à investir dans des actions des entreprises européennes actives dans la gestion des énergies renouvelables, des énergies de transition, de l'efficacité énergétique et des ressources naturelles, comme les cycles de production de l'agriculture/la nourriture et de l'eau. Elle privilégie les thèmes phares de l'investissement durable : énergie, gestion des ressources naturelles, consommation, construction et urbanisme, mobilité.  
Cet OPCVM a pour classification AMF: Actions internationales.
- Le fonds est investi dans son fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Le compartiment maître investit au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions européennes et jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des liquidités et des instruments du marché monétaire.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
 ← Rendement potentiellement plus faible      Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète l'exposition du fonds aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui de son maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,68 %
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance par rapport à l'indice MSCI Europe DNR
------------------------------	---

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2013. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

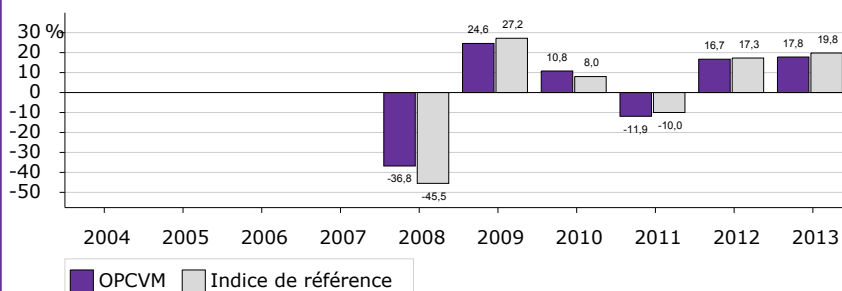
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique « Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet**

**[www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr](http://www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr)**

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2007.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :  
MIROVA - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com)
- Fiscalité : fonds éligible au PEA. Le nourricier est soumis au régime fiscal de la France. Le maître est soumis au régime fiscal du Luxembourg. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.mirova.com](http://www.mirova.com)
- La responsabilité de Mirova ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).*

*Mirova est agréée en France et réglementée par l'AMF.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 décembre 2014.*